

Mise en place du DUER

Nouveau code du travail (2008)

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement.

Qu'est-ce que le DUER?

Document Unique D'Evaluation des Risques Professionnels

Le DUER a été rendu obligatoire dans toutes les entreprises y compris les établissements publics et les écoles par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, par la circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002.

L'évaluation des risques trouve sa raison d'être dans les **actions de préventions** qu'elle suscite.

Sa finalité est de mettre en œuvre des **mesures effectives**, visant, à terme, **l'élimination des risques**.

L'objectif de ce décret du 5 novembre 2001 est clairement de contraindre les établissements publics à s'engager dans un processus dynamique et volontaire de **gestion des aspects sécurité et santé au travail**.

Cela suppose **de connaître**, de manière exhaustive et détaillée, **les risques** auxquels sont exposés les salariés, et **de les évaluer** pour définir les actions de prévention à mettre en œuvre.

La démarche d'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité du DASEN

L'**IEN** de circonscription pilote la démarche d'évaluation dans sa circonscription.

L'Assistant de Prévention de circonscription assiste et conseille l'IEN ainsi que les Directeurs d'école dans la mise en œuvre et la démarche.

Chaque école constitue **une unité de travail**.

Les obligations et responsabilités du Directeur d'école

Veille à la bonne marche de l'école
et
au respect de la réglementation
qui lui est applicable.

Un danger ou un phénomène dangereux
est une cause capable de provoquer
une lésion ou atteinte à la santé.

1° étape, identifier le ou les dangers
ou phénomènes dangereux

Que faudra-t-il faire?

Procéder, avec les collègues et le personnel, dans chaque école, au travail de recensement, d'analyse et d'évaluation des risques.

des risques liés notamment :

- aux **gestes** et **postures** liés à leur activité ;
- aux **produits** et **matériaux** qu'ils manipulent et qu'ils côtoient, comment ils y sont exposés et en sont protégés ;
- à l'**aménagement** et l'**état** des matériels, des installations et des locaux, leurs incidences sur les conditions de travail et de sécurité ;
- aux **sorties extérieures** ;
- à la **charge mentale** lié aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues.

Une situation dangereuse

est une situation dans laquelle une
personne est exposée à un ou plusieurs
phénomènes dangereux.

2° étape, rechercher les situations
dangereuses.

Méthodologie et outils

Guide pratique DUER 1° degré

- Savoir définir et analyser un risque dans des situations de travail (définitions et schéma)
- Recueillir les observations des personnels (et des élèves): fiche d'identification des risques
- Estimer les risques
- Evaluer les risques
- Réduire le risque
- Renseigner l'application

Un événement déclencheur ou dangereux
est un événement susceptible de
causer un dommage.

3° étape, imaginer les événements
déclencheurs ou dangereux.

Un dommage
est une lésion physique et/ou atteinte à la santé, ou aux biens.

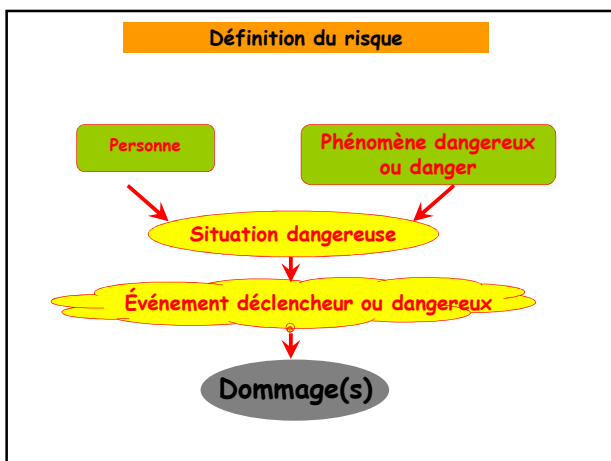
4° étape, recenser les dommages possibles.

Estimer les risques

Afin de hiérarchiser les risques identifiés, une cotation est réalisée.

Deux critères d'estimation des risques sont utilisés:

- Le critère niveau de gravité (de 1 à 4)
- Le critère niveau de probabilité d'apparition du dommage (de 1 à 6)



Le critère niveau de gravité

GRAVITE		G
Mineure	sans conséquences pour l'opérateur	1
significative	Risque encouru par l'opérateur pouvant conduire à un incident inscrit dans le registre d'infirmier ou à un accident sans A.T.	2
Grave	Perte d'efficacité au poste pouvant conduire à un A.T.avec arrêt, une M.P.	3
Critique	Risque pouvant porter atteinte durablement aux capacités physiques de l'opérateur, handicap, M.P. grave, voir la mort	4

La fiche d'identification des risques

FICHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES (1°DEGRE)
Réf : document INRS ED 840

NOTA : Pour de plus amples informations reportez vous au document INRS ED 840 (téléchargeable sur le site de l'INRS)

CIRCONSCRIPTION		ECOLE :	REDACTEUR :	
Risques	Dangers identifiés.	Coher	Observations	

Le critère niveau de probabilité d'apparition du dommage

Moyens de prévention existants	PROBABILITE D'APPARITION P		
	Mensuelle et plus	Hebdomadaire	Quotidienne
Protection collective	1	1	2
E.P.I.	2	3	3
Consigne	4	4	5
Aucun	5	6	6

Evaluer les risques

Afin de **donner une priorité** aux risques à traiter, il est nécessaire de se donner **une limite d'acceptation** des risques.

L'évaluation des risques s'effectuera à partir d'une note d'estimation définie dans le tableau ci-dessous et qui donnera priorité au critère de gravité.

"Il est essentiel que le travail autour du DUER ne soit pas tourné vers la réalisation formelle d'une obligation réglementaire, mais qu'il soit l'occasion au travers d'une démarche collective des agents d'une véritable identification des risques et des agents exposés, pour définir des actions de prévention et un suivi mieux ciblé des agents."

cr du chs-ct ministériel du 10-10-2012
Bo du 25-10-2012

Evaluer les risques

Probabilité	Gravité			
	Mineure 1	significative 2	Grave 3	Critique 4
1	11	21	31	41
2	12	22	32	42
3	13	23	33	43
4	14	24	34	44
5	15	25	35	45
6	16	26	36	46

Renseigner l'application

<http://adresse> en attente

Identifiant et mot de passe du directeur (webmail)

Période d'expérimentation: accès par...?

Réduire le risque

La recherche des mesures de sécurité implique **la recherche des moyens de prévention** dans l'ordre établi en fonction de leur hiérarchie.

- Prévention intrinsèque: supprimer ou réduire le danger
- Protection collective: séparer le danger de l'opérateur
- Protection individuelle: Utilisation des EPI (élément de protection individuelle)
- Consignes